

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 20/06/2018

Reçu en préfecture le 20/06/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20180612-2018_46-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 juin 2018

N° 2018-46

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	44
	Dont 6 procurations
Votes pour :	44
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	5 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 juin, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (38) : VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, BAZERQUE Albert, PENE Rolland, FORGUE Pierre, MIR André, POME Maryse, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : LANTOINE Michèle, DUPOUY Marie-France, SERMET André

Titulaires absents non représentés (20) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, ESTRADE Pierre, CARROT Jean-Michel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, CARMOUSE Catherine, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

Procurations (6) : SAINT-PASTEUR Marcel à ANGLADE Jean-Louis
ACCHINI Nicole à ARMANET Henri
MIR Jean-Henri à FORGUE Pierre
NARS Aline à POME Maryse
ROCA Jacques à MIR André
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry

OBJET : Conventions de mise à disposition d'agents

Monsieur DUBERNARD Alain a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose les 2 conventions de mise à disposition à débattre :

- Hubert PRIN recruté en Parcours Emploi Compétences, du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, à hauteur de 15h par semaine sur la

commune de Gouaux, et à hauteur de 10h par semaine sur la commune de Lançon ; (prise en charge de l'Etat à 50% sur un plafond de 20h)

- Olivier CONTI recruté en Parcours Emploi Compétences, du 23 juin 2018 au 22 juin 2019, à hauteur de 17,5h par semaine sur la commune de Grézian, et à hauteur de 17,5h par semaine sur la commune de Bazus-Aure. (prise en charge de l'Etat à 60% sur un plafond de 20h – statut handicapé)

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer ces conventions de mises à disposition

Après en avoir débattu, et à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer les conventions et toutes pièces utiles au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

P CARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE-LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU